

Déclaration

TÉMOIN :

Mario Trépanier et Christine Drouin

Nom du témoin : Mario Trépanier

Date : 12 mai 2020

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.

Préparation des audiences

Résumé de la documentation des témoins

TÉMOIN :	Mario Trépanier, coordonnateur et intervenant à l'organise Via L'anse de Valleyfield Christine Drouin, Criminologue
DATE DE L'AUDIENCE ET HEURE :	25 mars 2020, 14h à 15h
ENTENDU :	Publiquement
TYPE DE TÉMOIN :	Organisme communautaire
LANGUE DU TÉMOIGNAGE :	Français

Présentation du témoin

Monsieur Trépanier est intervenant et coordonnateur de l'organise Via L'anse, organisme situé dans la région de Valleyfield, qui a pour mission de prévenir la violence conjugale et familiale en intervenant auprès des personnes à risque de comportements violents.

Madame Drouin est criminologue de formation et est actuellement professionnelle de recherche à l'UQUAM. Depuis 2001, elle met à profit son expertise dans la recherche la prévention en lien avec les homicides et les filicides.

Ensemble, ils ont publié en 2012 le guide : *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*, un guide de référence en matière de prévention des homicides pour les intervenants-es oeuvrant en matière de prévention de la violence conjugale auprès des hommes.

Thèmes proposés au témoin dans l'invitation

Les témoins nous présenteront quelques notions globales concernant les différents types d'homicides. Ils présenteront par la suite l'entente P.H.A.R.E, une initiative de la table de concertation en violence conjugale des secteurs de Vaudreuil et Valleyfield, qui a pour objectif de prévenir les homicides familiaux par une action rapide et engagée.

Mots-clés

Homicide- cellule P.H.A.R.E.- filicide- conjugal

Résumé des idées et messages importants

Monsieur Trépanier et madame Drouin débiteront leur présentation par une brève présentation des organismes de prévention en matière d'aide aux personnes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial. L'organisme Via l'anse, situé dans la région du Suroît, est l'une des seules ressources au Québec offrant aussi des services aux mères qui sont aux prises avec des problèmes de violence. Ils dresseront un portrait de leur clientèle au moment de la demande de services.

Ils exposeront par la suite un portrait général des homicides intrafamiliaux et définiront aussi les facteurs associés à l'homicide conjugal.

Ils présenteront les contextes dans lesquels un filicide est commis :

- Violence conjugale (filicide paternel)
- Contexte de négligence et de maltraitance (filicide paternel et maternel)
- Trouble de santé mentale
- Ils parleront aussi très brièvement du Parricide (meurtre d'un parent par un enfant) et du familicide : meurtre familial

L'entente P.H.A.R.E

- Inspiré du modèle A.G.I.R développé dans la région de Laval
- P.H.A.R.E signifie : Prévenir les homicides par une action rapide et engagée
- Initiative née de la vision de monsieur Trépanier et madame Drouin en 2012. Le projet a été présenté aux différents partenaires des tables de concertation en matière de violence conjugale qui ont tous adhéré au projet avec enthousiasme. En moins d'une année, la cellule était implantée.
- L'échange d'informations entre plusieurs partenaires a été rendu possible, en partie grâce à l'adoption du projet de loi 180 en 2001, qui a permis à divers professionnels, notamment ceux régis par le Code des professions du Québec, de lever la confidentialité ou le secret professionnel pour préserver la vie des personnes avec l'ajout suivant : *« Le professionnel peut en outre communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves, menace une personne ou un groupe identifiable de personnes. Toutefois, le professionnel ne peut alors communiquer ce renseignement qu'à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours. Le professionnel ne peut communiquer que les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication ».*

➤ **Objectifs :**

- Actualiser les pratiques des partenaires en matière de prévention des homicides intrafamiliaux
 - initier la concertation à tous les niveaux d'action
 - se doter de mécanismes de collaboration dans de telles situations
- **Les partenaires :** Via l'Anse, le Centre jeunesse, le CISSMO (les services généraux, santé mentale et Virage), le DPCP, les 3 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence de la région, le tournant, le CAVAC, les services de progradation, les services de police et le pont de suroit.
- **Comment :** Chaque partenaire a un répondant d'organisme qui participe à des rencontres de concertation régulière (2 fois par année). Les cellules P.H.A.R.E. sont déclenchées lors de situation comportant un risque imminent de passage à l'acte. Tous les répondants ont suivi une formation de deux jours sur l'estimation et la gestion des éléments de risque associée aux homicides intrafamiliaux. Lorsqu'un partenaire identifie à partir de la grille d'analyse, un risque imminent de passage à l'acte, il doit consulter un autre partenaire. Si ces deux partenaires arrivent à la même conclusion, la cellule est déclenchée. Les partenaires se rencontrent dans les heures qui suivent pour mettre en place un plan de prévention et de protection.

Forces qu'ils ont développées :

- Disponibilité des partenaires
- Apport de l'expertise de tous les partenaires présents
- La qualité et la richesse des échanges cliniques
- Le partage des responsabilités
- Formation précise et adaptée pour les intervenants

Défis :

- Respect des mandats de chacune des organisations partenaires
- Choix des informations partagées lors des échanges
- Moment de la levée de la confidentialité

Retombées :

- Renforcement des liens de partenariat déjà présents
- Meilleure connaissance du mandat des organismes partenaires
- Volonté d'appliquer ce mécanisme de collaboration à d'autres problématiques
- Meilleure connaissance de la problématique des homicides intrafamiliaux
- Modification des pratiques de l'organisme permettant de favoriser l'utilisation de l'entente

Recommandations formulées par le témoin

- Développer des outils en matière de prévention et de détection des filicides
- Assurer la formation de tous les intervenants du réseau y compris les acteurs judiciaires

- Investir financièrement dans l'implantation de ce modèle d'intervention dans l'ensemble des territoires au Québec
- Investir davantage dans les ressources pour personnes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial afin de bonifier l'offre de service sans délai.

Notes et constats de l'agent de recherche

Les témoins souhaitent remettre le Power Point aux commissaires comme document de référence. Ils ne comptent cependant pas l'utiliser lors de la présentation.

Questions suggérées pour l'audience

- Vous avez mis en lumière le fait que votre organisme est l'un des seuls au Québec à dispenser des services pour les femmes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial. Comment expliquez-vous ce fait ?
- Les services qui devraient s'adresser aux femmes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial doivent-ils être différents des services qui s'adressent aux hommes aux prises avec les mêmes difficultés?
- Pouvez-vous nous illustrer à partir d'un exemple concret comment s'applique le processus prévu par l'entente P.H.A.R.E dans les situations où un risque élevé ou un danger imminent de passage à l'acte est identifié?
- Quelles ont été les ressources financières nécessaires à l'implantation de la cellule P.H.A.R.E dans votre région? Comment est financée cette entente? Êtes-vous en mesure d'assurer la pérennité de cette entente?
- Depuis l'implantation de l'entente P.H.A.R.E dans votre région, vous estimez à combien environ le nombre de partenaires et d'intervenants qui ont été sensibilisés à la problématique? Est-ce que les partenaires judiciaires ont été sensibilisés (chambre de la jeunesse, Chambre Criminelle et Cour Supérieure)?
- Certains homicides familiaux ont été commis alors que la famille était sans histoire connue des différents services publics. Selon vous, comment rejoindre la clientèle plus à risque de passage à l'acte alors qu'ils ne consultent aucun service?
- Vous recommandez que des outils en matière de prévention et détection des filicides soient mis en place. En quoi ces outils seraient différents de ceux déjà développés pour détecter les homicides?
- L'entente P.H.A.R.E est née d'une initiative entre partenaires et n'était pas une directive émise par le ministère. En quoi l'engagement des partenaires est-il différent lorsqu'il se fait dans un contexte d'entente et non d'une obligation imposée par le ministère?

Références des documents résumés

Trépanier, M., Drouin, C., (2020), *Prévenir les homicides familiaux* (Power Point déposé dans le cadre des audiences à la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse), Gatineau, 25 mars 2020, 25 pages.

Documents déposés par le témoin en audience

Trépanier, M., Drouin, C., (2020), *Prévenir les homicides familiaux* (Power Point déposé dans le cadre des audiences à la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse), Gatineau, 25 mars 2020, 25 pages.

P.H.A.R.E. Prévention des Homicides intrafamiliaux par des Actions Rapides et Engagées. Entente de collaboration dans les territoires de Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, Avril 2013. Document révisé le 28 octobre 2019, 14 pages.

Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M. et Blanchette, D. (2012). *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*. Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. à coeur d'homme- réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, 57 pages.

à coeur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence (2017). *Plan d'investissement en vue d'une diminution de l'occurrence et de l'incidence des violences conjugales et familiales au Québec 2017-2028*. Pour des relations conjugales et familiales qui favorisent la sécurité et l'épanouissement de chacun de ses membres. Rédaction : Mario Trépanier, 36 pages.